



En 2024, Agissons ensemble !



Pour l'année 2024, la CGT Akkodis vous souhaite une bonne santé. De meilleures conditions de travail et de rémunération. Le progrès social pour toutes et tous. Que la paix entre les peuples s'instaure durablement.

Les Négociations Annuelles Obligatoires en cours nous donnent un bilan 2023 et les perspectives 2024.

Les vœux 2024 de la direction Akka / Modis / Akkodis / Adecco pour vous remercier de vos performances sont :

1. Augmentation croissante des bénéfices (sans formule d'intéressement à ce jour)
2. Augmentation des inégalités Femme/Homme (1 point de plus en 2023, seulement 65 % de la prime des hommes en montant et pratiquement que des hommes promus avec un coefficient > 210)
3. Augmentation du nombre de niveaux hiérarchiques avec un management de plus en plus

coûteux (+ 56 % pour les dix plus gros salaires en 2022)

4. Augmentation de l'optimisation de vos coûts
- Des salaires inférieurs à la moyenne du secteur des ESN
 - Un budget CSE pour les œuvres sociales équivalent à la moitié de cette moyenne.
 - Enveloppe des augmentations salariales en forte baisse
 - Enveloppe des formations en forte baisse

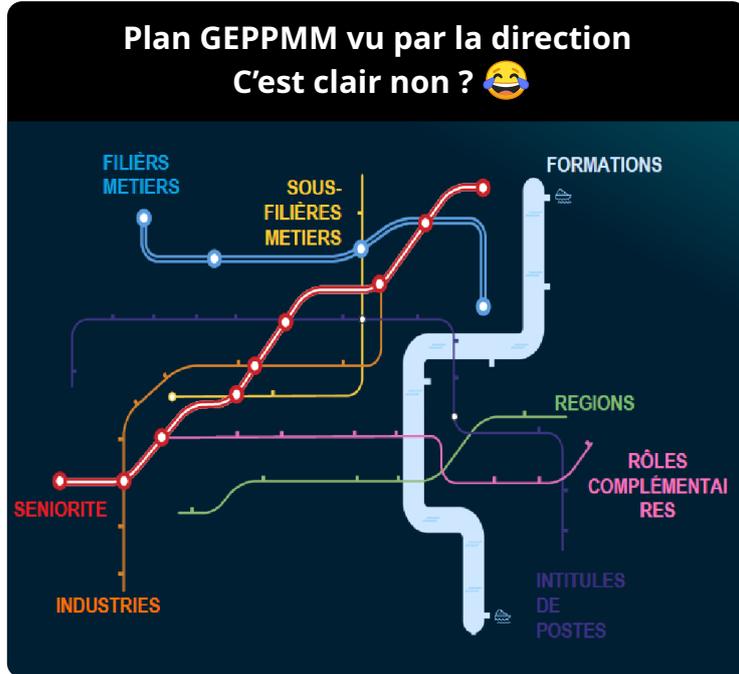
Si les orientations de la direction pour 2024 ne vous conviennent pas, informez-nous de vos intentions.

Êtes vous prêt à investir dans un mouvement de grève ?

Sans les salariés, Akkodis n'est rien. Agissons ensemble.

La CGT n'a pas signé l'accord GEPPMM

(Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers)



Nos revendications sur l'accord GEPPMM portaient sur plusieurs points :

- Égalité Femmes / Hommes
- Mettre tout en œuvre pour augmenter la représentation féminine dans certains métiers et à tous les échelons
- Permettre aux salariés sur des postes dits menacés de préparer dès que possible une reconversion en interne
- Une visibilité en matière de maintien et d'évolution de carrière des salariés Akkodis et des embauches en CDI
- L'utilisation de la GEPPMM pour pérenniser et développer nos compétences, et non pour "maquiller" des PSE
- Des embauches à un niveau de salaire pertinent pour maintenir un fort niveau de compétence
- La possibilité de partir en retraite progressive à partir de 55 ans
- Un dispositif senior de transfert de compétences, pour ne pas voir disparaître les savoir-faire

Nos demandes d'informations à la direction étaient :

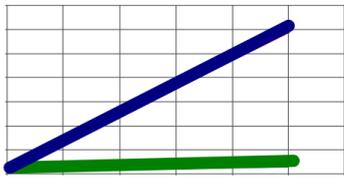
- L'information et la consultation du CSE* sur :
 - les réorganisations en cours
 - les impacts en terme d'emploi et de compétence de l'intégration de l'intelligence artificielle chez Akkodis
 - l'expertise et l'analyse d'impact des nouveaux outils sur les métiers du recrutement et du commerce (par exemple Whoz, Elevate)
 - le remplacement de la classification Syntec/Cinov/Betic par une classification maison
 - les changements d'implantation géographique des agences
- L'organigramme de l'entreprise avec les métiers, les lignes hiérarchiques et éventuellement les lignes fonctionnelles
- La cartographie par grands domaines de compétences avec notamment les postes qui nécessitent une compétence managériale
- Le référentiel de compétences qui reprend l'ensemble des compétences, par fonction
- Les fiches fonction pour tous les postes qui présentent les métiers de l'entreprise, les compétences rattachées (diplôme, savoir-faire, savoir-être) et le niveau attendu. Elles doivent être accessibles à tout le monde dans l'entreprise via l'intranet ou un serveur commun
- Les processus RH, que ce soient les processus de recrutement, de mobilité, de formation...

L'accord GEPPMM mis en place par la direction ne tient pas compte de nos revendications. **Force est de constater que la direction n'adhère pas à nos revendications de progrès social.**

Après consultation de nos bases, la CGT a pris la décision de ne pas signer l'accord GEPPMM.

La CGT n'a pas signé l'accord GEPPMM (suite)

On est bien chez AKKODIS !



■ Inflation ■ Salaires

■ Carrière



■ Egalite femmes - hommes

Il a été longuement abordé le souci de l'accord GEPPMM ne devant pas servir de PSE déguisé. Nous prenons acte que la direction nous dit que non. Nous espérons que ces points seront respectés par la direction, comme elle s'y est engagée en séance, même s'ils ne sont pas mentionnés noir sur blanc dans cet accord de GEPPMM.

La Direction semble nier toute diminution d'effectifs ou de restructuration ce qui nous interroge au vu du nombre d'établissements fermés (une cinquantaine) que nous avons signifié à la direction en réunion. La CGT ne cautionne pas ces fermetures d'établissements qui peuvent signifier baisses d'effectifs et restructurations.

Nous ne sommes pas signataires de cet accord parce que nous pensons voir disparaître les compétences au sein d'Akkodis.

Par ailleurs, la GEPPMM ne doit pas amener de souffrance au travail par un surcroît de charges de travail sur les salariés restants.

Ainsi, les formations obligatoires ou optionnelles pendant les pauses déjeuner représentent un Risque pour la Santé et la Sécurité des salariés.

L'accord ne comporte pas des avancées importantes telles que l'augmentation du budget formation actuellement insuffisant, l'abondement

du Compte Personnel de Formation, un cadrage clair des formations à la charge exclusive de l'employeur et l'ouverture de la formation à l'ensemble des salariés annuellement.

De part ces manquements, l'accord ne permet pas aux salariés de se projeter dans un plan de carrière à court, moyen ou long terme. Couplée à des augmentations de salaires inférieures à l'inflation, **cette gestion pousse les salariés, en manque de reconnaissance et de perspectives, à quitter Akkodis** et le groupe Adecco.

L'évolution renvoie toujours à une responsabilité individuelle du salarié au travers de formation en plus de son temps de travail. Les obstacles au reclassement ne pourraient être liés qu'aux difficultés à développer notre « employabilité ».

** Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le comité social et économique (CSE) est régulièrement consulté et, à ce titre, est amené à formuler un avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, ainsi que sur les conditions de travail et l'emploi. [Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/le-comite-social-et-economique/article/cse-information-et-consultation>]*

Les délégués syndicaux CGT restent disponibles pour vous donner plus de renseignements en cas de besoin.

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES CGT

CGT AKKODIS :

☎ 06 47 95 74 61

☎ 07 66 07 19 35

Mohammed BELLAKHDIM (DS) :

☎ 06 67 00 14 87

Lionel SANTOS (Délégué syndical) :

☎ 06 67 13 81 22



LA CGT NE SIGNERA PAS UN ACCORD QUI N'APPORTE PAS DE RÉELS AVANTAGES AUX SALARIÉS!

Perte de sens chez SIDOKV

La direction annonce remettre les salariés en prestation (les «presqu'à terre») au cœur d'AKKODIS mais sans les rémunérer pour ce qu'ils apportent à l'entreprise. **Ni en salaire, ni en participation, ni en intéressement aux bénéfices.** Elle pense que le rendez-vous mensuel de suivi avec son manager suffira à retenir les salariés. Les managers ont un budget pour les déjeuners d'équipe mais ces rendez-vous mensuels auront-ils enfin lieu en 2024 ?

La direction nous dit qu'elle veut nous assurer un plan de carrière (CareerPath), des formations (Elevate/Degreed et Place de la formation) mais refuse de donner à chaque «prestataire» seulement DEUX jours de formation par an.

La direction met en avant AKKODIS Research dont le résultat est de faire payer les salariés en inter projet par le Crédit Impôt Recherche (ce qui permet aussi d'avoir des bénéfices non imposables donc non sujets à la formule standard de participation).

Tout ceci est insensé : **Les actes de la direction sont en contradiction avec ses paroles.**

La direction a déjà conscience de problèmes : elle ne veut même pas communiquer le turn-over d'AKKODIS qu'elle remplace par une formule plus avantageuse de taux de départ !

Nous avons pu constater à de nombreuses réunions de pseudo «négociations» que la Direction AKKODIS arrive avec ses solutions définitives. Elle ne veut ni augmentation générale, ni augmentation collective (pour ceux qui gagnent moins de 75K€ brut annuel). Elle nous impose une petite enveloppe d'augmentation individuelle qui ira principalement aux managers et aux plus hauts salaires (+ **56 % pour le top 10** des rémunérations 2022).



A nous de montrer à notre Direction que nous ne sommes plus dupes de ses promesses qui n'ont pour but que de gagner du temps et maintenir nos salaires au plus bas. Cette recherche de profit est profitable non à AKKODIS mais à quelques directeurs, prêts à plumer la poule aux œufs d'or pour leurs primes immédiates, sans se soucier de l'avenir d'AKKODIS et de ses salariés. Voulez-vous continuer ainsi ou vous préparer pour une journée d'action :

- grève totale : montrons nous devant les agences AKKODIS
- grève du télétravail : allez dans les agences AKKODIS sous dimensionnées : vous ne pourrez pas travailler et serez payés. N.B. : La loi interdit à l'employeur de vous imposer le télétravail.

Même un jour de congés compte, chaque journée non facturée en prestation, chaque jour perdu sur un forfait impacte les résultats et les indicateurs (KPI) avec lesquels est notée notre direction. C'est la seule chose qu'elle pourra comprendre.



Nouveau !

La CGT est sur Discord :



Vous pouvez maintenant nous contacter sur notre plateforme Discord qui peut être installée sur un smartphone via l'application ou simplement sur un navigateur avec une adresse mail perso.

Le serveur discord vous est dédié, connectez-vous de manière à ne pas être identifiable, adressez-vous aux représentants CGT du personnel (pseudo en rouge dans le serveur), pour :



- poser une question liée à vos droits
- en savoir plus sur les négociations en cours
- demander un rdv visio ou présentiel,
- partager vos idées pour améliorer nos conditions de travail, ...

Cliquez ou Scannez le QR-code pour accéder au serveur !

Permanences syndicales



La CGT AKKA est disponible pour vous recevoir. Vous avez des questions concernant vos conditions de travail, votre contrat, votre rémunération, nous sommes là pour vous répondre et vous soutenir. Nous pouvons aussi vous conseiller sur d'autres sujets (logement, permis de travail, couverture de santé, situation de handicap...).

Vaise : Le jeudi de 12h30 à 13h30

Andromède : Sur rendez-vous, vous pouvez contacter Mr Youssef Faher Délégué syndical CGT AKKA au 0667957461 ou par mail cgtakka.france@gmail.com

Autres agences : par téléphone ou visio, contactez-nous au 0667957461 ou par mail

cgtakka.france@gmail.com cgt.modis@gmail.com

Découvrir la CGT

Participez à la prochaine session d'information en distanciel



Site web Modis



Blog AKKA



Site web AKKA



@CGT-AKKODIS